



Procès-verbal de la séance du 18 février 2019

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation(s)
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018
4. Communications de la Municipalité
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Préavis no 47/2016-2021 - Règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique en vue d'encourager les économies d'énergie et de développer les énergies renouvelables
7. Préavis no 52/2016-2021 - Demande de crédit d'étude de CHF 390'000.00 TTC en vue de la rénovation et de la transformation de l'immeuble sis au ch. des Repingonnes 2
8. Préavis no 57/2016-2021 - Demande de crédit de CHF 215'000.00 en vue de financer l'acquisition d'une portion de la parcelle no 302 sise au lieu-dit « Gachet »
9. Préavis no 58/2016-2021 - Demande de crédit de CHF 2'250'000.00 TTC relatif aux travaux de rénovation et/ou de mise à niveau des installations techniques de la salle de spectacles : machinerie de scène, éclairage, sonorisation, projection, installations électriques, distribution du chauffage, ventilation, monte-charge extérieur
10. Préavis no 59/2016-2021 - Demande de crédit de CHF 90'000.00 TTC en vue de financer l'étude d'aménagement des espaces publics aux abords du Centre communal
11. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Région de Nyon)
12. Propositions individuelles et divers.

M. le Président du Conseil, Manuel Stern, ouvre la séance à 20 h 17.

Il remercie Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale, qui tiendra le procès-verbal de ce Conseil en remplacement de la secrétaire du Conseil, excusée pour cette séance. Il salue la présence de Mme Voeffray et M. Fragnière, mandataires de la commune dans le cadre de la mise à niveau des installations de la Salle de spectacles, ainsi que la présence de Mme Kucharik, boursière communale, de MM. Vallotton et Hermanjat, chefs de service, et de M. Girod, représentant de la presse.

1. Appel

Présents : 39 Excusés : 9 Absent : 1

En préambule M. Manuel Stern propose une modification de l'ordre du jour par le rajout d'un point : « Election d'un membre ECDF au sein de la Commission des finances ». Cette modification, portée au point no 4 de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

2. Assermentation(s)

Suite à la démission de Mme Lucie Kunz-Harris, élue Municipale au 1^{er} janvier 2019, M. Massimiliano Ranieri est dûment assermenté par le Président du Conseil.

Par ailleurs, M. Manuel Stern informe le Conseil que M. Vincent Damba, qui remplace M. Claudio Mendicino, également démissionnaire, a été assermenté par le bureau du Conseil le 14 janvier dernier. En effet, M. Damba était appelé à remplacer M. Mendicino au sein de la Commission de la mobilité et de la Commission de l'urbanisme, Commissions qui devaient siéger ce même jour.

Suite à l'assermentation de M. Ranieri, le nombre de votants est donc de 40.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018

Le procès-verbal précité est approuvé à la majorité (3 abstentions), sous réserve des modifications suivantes :

Point 9 concernant le préavis N° 54/2016-2021

Mme Anita Widmer demande que son intervention soit rajoutée au procès-verbal, soit :

Mme A. Widmer demande la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la route de Courte Raie, soit de la Grand'Rue jusqu'à la sortie de Founex, respectivement de l'entrée de Founex à la Grand'Rue. M. A. Vallotton lui répond que partout où c'est possible (ligne droite) du phonoabsorbant est prévu dans le cadre des travaux. Des courbes importantes ainsi que des carrefours ne permettent pas la pose de phonoabsorbant pour des raisons de résistance des matériaux.

Point 7 concernant le préavis N° 48/2016-2021

M. Nicolas Ulmer demande que soit rajouté le fait que M. F. Debluë, Syndic, a clairement exprimé que l'investissement relatif au futur restaurant du Martin-Pêcheur n'était nullement une affaire commerciale.

Par ailleurs, M. Edwin Baer demande à ce que les ordres du jour soient établis de manière à ce que les séances ne durent pas aussi longtemps que la dernière séance, le 10 décembre dernier. Il pense qu'à ce sujet, la présentation de la Fondation La Côte aurait pu être reportée. M. F. Debluë lui répond que la Municipalité est consciente du problème mais qu'il n'a malheureusement pas été possible de repousser cette présentation, celle-ci ayant été souhaitée par Mme Evelyne Pfister-Jakob, laquelle a quitté ses fonctions de Municipale au 31 décembre dernier.

4. Election d'un membre ECDF à la Commission des finances

M. Vincent Damba est seul candidat pour remplacer Mme Lucie Kunz Harris à la Commission des finances. Il est élu sous les applaudissements. M. le Président souligne toutefois que, de ce fait, il ne pourra plus siéger au sein de la Commission de l'urbanisme et de la Commission de mobilité et que d'autres Conseillers seront désignés par le bureau pour pourvoir ces sièges.

5. Communications de la Municipalité

M. F. Debluë, Syndic

En préambule, M. F. Debluë excuse Mme Audrey Barchha et M. Jean-Pierre Debluë, Municipaux, tous deux en vacances. Il salue également la présence de M. Girod, journaliste au Quotidien La Côte.

Futurs préavis

Les préavis qui seront portés à l'ordre du jour de la séance du 29 avril prochain sont les suivants :

Auberge communale – couverture terrasse et remplacement mobilier - crédit d'investissement	Commission des finances Commission des constructions
Aménagement Port de Founex – acquisition des parcelles DP 1022 et 881 – mur de soutènement et crédit d'étude concernant divers aménagements	Commission des finances Commission des constructions
Salle de gymnastique – réfection des toits – crédit de construction	Commission des finances Commission des constructions
Exposition Mémoire de Founex – demande de crédit complémentaire	Commission des finances Commission ad hoc
Création d'une place villageoise – Abribus - Grand'Rue 29 – crédit de construction	Commission des finances Commission des constructions

La séance de présentation aux Commissions est d'ores et déjà agendée au 18 mars prochain.

Préavis 6/2016-2021 : Crédit en vue de financer la réalisation des travaux de requalification de la Route Suisse (RC1 B-P) sur le territoire communal de Founex

Concernant l'aménagement du nouveau giratoire de Courte Raie, la Municipalité a choisi de faire installer la sculpture d'un martin pêcheur posé sur une branche et portant un poisson dans son bec. Elle a considéré que ce thème était tout à fait adéquat dans l'environnement dans lequel se situe le nouveau giratoire à proximité du lac et près du nouveau restaurant portant le nom de cet oiseau. Le socle de pose a été construit courant février. La livraison et l'installation de l'oiseau devraient avoir lieu prochainement.

Rénovation du restaurant du Martin-Pêcheur

3 oppositions émanant de voisins ont été déposées durant l'enquête publique du dossier de rénovation du Martin-Pêcheur. Avant de pouvoir traiter celles-ci, la Municipalité attend encore la synthèse de la Centrale des autorisations CAMAC.

PPA Les Cuttemers

La Municipalité a pris en compte la remarque de la Commission de l'urbanisme concernant la suppression de la mention de la halle de tennis dans le PPA Les Cuttemers et le remplacement de celle-ci par la mention « **halle sportive** ». L'approbation du PPA a donc été retiré de l'ordre du jour de la présente séance du Conseil afin que la Municipalité puisse se renseigner si l'on peut tout simplement effectuer cette modification ou si une nouvelle mise à l'enquête publique s'avère nécessaire.

Legs Vulliez – parcelle N° 255

Afin de répondre aux dernières volontés de feu M. Vulliez, la parcelle N° 255 sera proposée à la vente par le biais d'un avis dans la Feuille des Avis officiels. Dans le cadre de ce legs, la Municipalité disposait d'une période de 15 ans pour réaliser sur cette parcelle un EMS. Passé ce délai, elle doit vendre le terrain et remettre le prix de vente à la Fondation La Clairière à Mies.

Révision du plan d'affectation communal – Plan des zones

Le SDT a établi son avis préliminaire dans le cadre du dossier cité en titre et a constaté qu'il n'y avait pas de conflit entre les contraintes identifiées et les objectifs du projet. Néanmoins, une phase de coordination est nécessaire avant de pouvoir transmettre le dossier à l'examen préalable. Les travaux suivent ainsi normalement leur cours. Une séance avec notre bureau d'urbanisme a eu lieu ce matin lors de la séance de Municipalité. Un cadre a été mis autour du dézonage, notamment afin de répondre au surdimensionnement de la commune.

Livre « Mémoire de Founex »

Le livre « Mémoire de Founex » imprimé suite à l'exposition qui s'est déroulée en janvier et février 2018 est mis à disposition des Conseillers. Des exemplaires supplémentaires sont disponibles au greffe

Mme Lucie Kunz Harris, Municipale

Mme Lucie Kunz Harris informe le Conseil communal qu'elle a été très bien accueillie au sein de la Municipalité et qu'elle apprécie beaucoup ce mandat qui lui a été confié.

6. Communications du Bureau du Conseil

Il est fait une minute de silence à la mémoire de M. Maurice Christe, ancien Président du Conseil communal.

Suite à la nomination de M. Vincent Damba à la Commission des finances, il sera remplacé comme suit au sein des Commissions dont il faisait partie, à savoir :

Commission mobilité : M. Bernard Cintas.

Commission urbanisme : M. Massimiliano Ranieri.

Suite à la démission de Mme Lucie Kunz Harris, cette dernière sera remplacée au sein de l'AJET par M. Nicolas Paquier.

M. le Président demande à la secrétaire de modifier le site internet en conséquence et de contrôler également la liste des délégués à la Région de Nyon, à l'ASCOT et aux SITSE.

M. Manuel Stern rappelle aux Conseillers de l'importance d'assister aux séances des Commissions et plus particulièrement aux Assemblées des conseils intercommunaux, afin que notre commune soit valablement représentée.

M. le Président rappelle le mail qui a été adressé aux Conseillers concernant le cours organisé par le CEP sur le thème « Droit de proposition des conseillers communaux et généraux ». Il s'est lui-même inscrit pour la session du 8 octobre 2019.

7. Préavis no 47/2016-2021 - Règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique en vue d'encourager les économies d'énergie et de développer les énergies renouvelables

M. Lehoux rappelle que cet objet avait été discuté lors de la séance du Conseil du mois de décembre dernier. Il lit les conclusions du préavis précité, ainsi que **l'amendement** déposé par la Municipalité suite à une demande de Mme Letizia Farine. Cette demande tendait à ce que les articles 1 et 4 du règlement soient modifiés en supprimant la mention de l'éclairage public et à l'article 6 la suppression de l'alinéa indiquant que les projets des services communaux peuvent également être soutenus par ce fonds. Les directives y relatives ont été également modifiées dans ce sens.

M. Thomas Morisod lit les conclusions du rapport de la Commission de l'énergie en faisant d'ores et déjà mention du préavis **amendé**. Les conclusions dudit rapport sont favorables.

M. Marc Barbé lit les conclusions du rapport de la Commission des finances, lesquelles sont également favorables.

Mme Letizia Farine tient à remercier la Municipalité d'avoir répondu favorablement à sa requête. Il lui semblait important que le règlement soit modifié afin que le fonds soit destiné uniquement aux citoyens et non aux divers projets communaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote de l'amendement. L'amendement est approuvé à l'unanimité.

Concernant ledit préavis, M. Magnenat a quelques questions par rapport à la liste des objets mis au bénéfice d'une subvention. Qu'en est-il des pompes à chaleur air/eau qui ne figurent pas dans le listing ? M. Lehoux répond que ce point pourra vraisemblablement être rajouté dans le listing et que la Municipalité est ouverte à toute proposition. A la question de savoir si la Commune est également contributrice de ce fonds, M. Lehoux répond qu'en effet, la Commune en tant que consommatrice sera également soumise à cette taxe.

M. Magnenat souhaite encore savoir si les frais administratifs liés à cette taxe seront prélevés sur le fonds. M. F. Debluë indique que cela ne sera pas le cas. Ces frais seront portés dans le budget de fonctionnement de la Commune. Ainsi ce fonds sera entièrement réservé à nos citoyens. M. Magnenat remercie la Municipalité d'avoir renoncé à utiliser ce fonds pour des projets communaux.

La parole n'étant plus demandée, M. M. Stern passe au vote.

Le préavis 47/2016-2021 modifié selon l'amendement précédemment voté est approuvé à la majorité (40 votants – 37 oui – 3 abstentions).

8. Préavis no 52/2016-2021 - Demande de crédit d'étude de CHF 390'000.00 TTC en vue de la rénovation et de la transformation de l'immeuble sis au chemin des Repingonnes 2

Dans le cadre de ce dossier, M. Martin Schorr impliqué en tant que mandataire de la Commune, fait part de sa récusation. Il rejoint la Municipalité pour présenter le projet et répondre aux éventuelles questions.

M. Lehoux indique en préambule que l'immeuble en question est en très mauvais état. Aucuns travaux d'importance n'ont été réalisés dans ce bâtiment depuis près de 50 ans. Il passe ensuite la parole à M. Martin Schorr, architecte, lequel indique avoir été mandaté par la Municipalité pour une pré-étude. Le bâtiment se situe au carrefour du chemin des Repingonnes et de la Grand'Rue, sur une parcelle sise pour moitié en zone village et pour moitié en zone agricole. Ce bâtiment, également connu sous le nom « ancien collège », comprend 8 appartements, un jardin d'enfants (nommé par erreur crèche dans le préavis) et un cabinet médical. Les murs ne sont pas du tout isolés. Le chauffage doit également être remplacé et pourrait être couplé avec le bâtiment où se situe l'atelier communal. Le gros problème pour mener ces travaux sera de gérer ceux-ci en tenant compte des occupants tant des appartements que des locaux « commerciaux ».

M. Denis Lehoux lit les conclusions du préavis.

Mme Caroline Muller-Gelissen lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions. Cette dernière suggère d'envisager l'utilisation de containers habitables, non seulement pour le logement provisoire du cabinet médical et de la crèche, mais également pour le déplacement provisoire des locataires afin de parer aux éventuels problèmes lors de cette rotation. Elle salue également le choix de la mise en place d'un réseau de chauffage commun dans les locaux de la voirie, qui dans le futur pourrait profiter à d'autres bâtiments.

M. Laurent Kilchherr lit les conclusions du rapport de la Commission des finances. Cette dernière souligne que la rénovation de ce bâtiment est clairement nécessaire au vu de son état actuel. Elle s'attend à recevoir des informations supplémentaires concernant la fixation des futurs loyers.

M. Manuel Stern ouvre la discussion.

M. Thomas Morisod demande si l'option « bois » pour le chauffage va être étudiée. M. D. Lehoux indique que ce point fera partie de l'étude.

M. Armand du Pontavice souhaiterait connaître l'estimation de l'augmentation des loyers. M. D. Lehoux indique que la régie Naef a été consultée et que les loyers seront fixés au même niveau que les loyers de la Forge 22 (loyers abordables) afin de pouvoir, dans la mesure du possible, conserver les locataires actuels. Le Conseil communal sera naturellement tenu au courant le moment venu.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote du préavis.

Le préavis N° 52/2016-2021 est approuvé à la majorité (40 votants – 39 oui – 1 abstention).

9. Préavis no 57/2016-2021 - Demande de crédit de CHF 215'000.00 en vue de financer l'acquisition d'une portion de la parcelle no 302 sise au lieu-dit « Gachet »

M. F. Debluë indique que cette demande de crédit fait suite à l'acquisition de l'Avenue de Bossey. La volonté de la Municipalité est non seulement de développer le patrimoine communal et la mobilité douce mais également d'offrir un lieu de détente et de promenade aux citoyens. On ne pourra naturellement pas y construire ni un refuge ou une cabane car l'on ne peut pas réaliser ce genre d'objets si l'on n'est pas propriétaire de 250 ha de forêts au moins. Il ne sera pas non plus possible d'y réaliser un parcours de fitness mais, par contre, l'on aura la possibilité de réaliser un sentier didactique depuis l'Avenue de Bossey. Il rappelle que malheureusement l'Avenue de Bossey n'est pas franchissable au niveau des voies CFF mais peut-être que d'ici quelques années la Municipalité pourra envisager d'y créer un passage. Est également étudiée la possibilité de réaliser un cheminement piétonnier afin de rejoindre l'Avenue de Bossey via la Route de Céligny.

M. F. Debluë lit ensuite les conclusions du préavis N° 57/2016-2021.

M. Cédric Stern lit les conclusions du rapport de la Commission de mobilité, lesquelles sont favorables.

M. Gerhard Putman-Cramer lit les conclusions du rapport de la Commission des finances, lesquelles sont favorables.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Nadia Quiblier Frei souhaiterait savoir si cet aménagement va amener plus de passage dans cette forêt et demande si l'on a déjà envisagé la protection de la faune « sauvage » ainsi que la protection de la nature en termes de déchets. M. F. Debluë répond que la parcelle agricole qui est en dessous fait partie d'un corridor biologique. Les servitudes ont été négociées avec les propriétaires concernés. Un droit de passage a également été négocié au bas de la forêt pour l'entretien du bois et également pour que les promeneurs puissent longer la forêt sans obligatoirement rentrer dans celle-ci. Il est clair que la Municipalité devra veiller à la propreté et au fait que les chiens doivent être tenus en laisse, conformément au Règlement de police. M. F. Debluë indique par ailleurs que toutes les forêts en Suisse sont accessibles au public, qu'elles soient privées ou communales.

Mme Anita Widmer indique qu'elle n'a pas été convoquée à la séance de présentation de la Commission de mobilité du 14 janvier. Après contrôle, il s'avère que l'adresse mail utilisée par le greffe municipal n'était pas correcte.

M. Ph. Magnenat veut quant à lui parler de la faune sauvage. Il dit que l'on a colonisé chaque m2 de la commune et que l'on devrait laisser la nature s'équilibrer toute seule. Il trouve dommage d'ouvrir cette forêt au public. Il a en outre constaté la présence d'un captage d'eau du Greny et pense que l'entretien de cet ouvrage devrait être à la charge de l'utilisateur et non de la Commune.

M. F. Debluè répond qu'une étude a été faite quant à cette prise d'eau et que les travaux seront réalisés principalement par le canton de Genève. Celle-ci est en effet en mauvais état. Le tracé a été étudié par des biologistes et les débits d'eau seront réglés de manière qu'il y ait un peu plus d'eau dans le Greny. L'entretien du Greny est à la charge des Communes de Commugny, Founex et Bogis-Bossey, ceci étant réglé par une convention.

En ce qui concerne l'accès à la forêt, M. A Vallotton, chef de service, rappelle que l'accès aux forêts en Suisse est libre selon la loi en vigueur. C'est donc déjà le cas aujourd'hui et un cheminement est existant, mais en mauvais état. Cette forêt est candidate au niveau cantonal pour être classifiée en zone alluviale d'importance nationale. Les aménagements seront extrêmement restreints. Il sera possible de faire un chemin de randonnée qui longe le Greny comme déjà indiqué par M. F. Debluè.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote du préavis.

Le préavis N° 57/2016-2021 est approuvé à la majorité (40 votants – 35 oui – 1 avis contraire – 4 abstentions).

10. Préavis no 58/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 2'250'000.00 TTC relatif aux travaux de rénovation et/ou de mise à niveau des installations techniques de la salle de spectacles : machinerie de scène, éclairage, sonorisation, projection, installations électriques, distribution du chauffage, ventilation, monte-charge extérieur

M. Fragnière et Mme Voeffray, mandataires de la Commune, rejoignent la Municipalité pour la présentation du projet.

M. Fragnière présente le projet. Les travaux concernent notamment les installations scéniques qui sont vétustes voire dangereuses, le remplacement du plancher de scène qui sera remplacé par des panneaux agglomérés, les installations de ventilation et l'installation d'un monte-charge à l'arrière du bâtiment, côté cuisine.

M. Denis Lehoux lit les conclusions du préavis N° 58/2016-2021.

M. Philippe Magnenat lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions, lesquelles sont favorables.

M. Jean Righetti lit les conclusions du rapport de la Commission des finances. Renseignements pris auprès du greffe municipal, la Commission des finances informe le Conseil que la salle de spectacles est très fréquentée, car elle a été utilisée ou louée environ 160 fois en 2017 et en 2018. Les conclusions du rapport de ladite Commission sont favorables. Elle recommande toutefois à la Municipalité d'avoir la vigilance voulue pour tout mettre en œuvre afin de préserver les travaux demandés ce jour – équipements intérieurs du bâtiment – lorsque seront réalisés les travaux subséquents d'infrastructure extérieure, afin de ne pas subir de coût supplémentaire d'une remise en état quelconque par des dégâts occasionnés lors des travaux de deuxième instance.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 58/2016-2021 est approuvé à l'unanimité.

11. Préavis no 59/2016-2021 - Demande de crédit de CHF 90'000.00 TTC en vue de financer l'étude d'aménagement des espaces publics aux abords du Centre communal

M. François Debluè présente succinctement le préavis précité et lit les conclusions de celui-ci. Le projet est porté par 3 chefs de service, soit les responsables de l'administration, des routes et des bâtiments. Il souligne que la Municipalité a répondu favorablement à la demande de la Commission des constructions d'étendre cette étude jusqu'à l'endroit où les

bus scolaires déposent les enfants, à l'arrière de la salle de spectacles. Le Conseil communal sera informé si l'étendue de cette étude aura des conséquences financières sur le projet ou non, mais cela ne devrait pas être très important.

La réflexion portera également sur les routes aux abords du Centre communal avec la possibilité de créer une zone 20km/h, non seulement aux abords de l'école mais également sur la Grand'Rue aux abords de l'épicerie et de l'auberge. L'étude en question portera également sur ce point.

Il lit ensuite les conclusions du préavis précité.

M. Nicolas Paquier lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions, lesquelles sont favorables.

M. François Girardin lit les conclusions du rapport de la Commission des finances, lesquelles sont également favorables.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

Le préavis municipal N° 59/2016-2021 est approuvé à la majorité (40 votants – 38 oui – 2 abstentions).

12. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED, Région de Nyon)

SITSE : pas de séance

AJET : pas de séance

ASCOT : pas de séance

SIED : pas de séance

ARSCO SA – M. Hervé Mange – voir annexe

Lors de la présentation de son budget 2019, ARSCO SA a présenté un projet qui sera réalisé avec un partenariat Public-Privé. Il s'agit d'un système de pompe à chaleur pour chauffer les bâtiments du Collège des Rojalets à partir de l'eau chaude rejetée par les SITSE. Selon la présentation, le kWh reviendra plus cher que le kWh de l'énergie fossile actuelle. C'est un effort financier qui sera demandé à l'ASCOT pour aller dans le sens du développement durable et l'indépendance énergétique.

Région de Nyon - M. Hervé Mange – voir annexe

Un Forum, organisé par le Comité de direction de Région de Nyon a réuni 180 participants (40 % de Municipaux et 60 % de délégués des Conseils communaux et généraux). Plus de détails seront donnés lors de la prochaine séance du Conseil communal. Ce Forum a été organisé afin de faire le point sur l'état de l'association, notamment dans le cadre du contexte de départs avérés de certaines communes (Chésereux, Chavannes, Crans) et d'autres communes en cours de discussions comme Prangins et peut-être Gingins et afin de tenter de resserrer les rangs de ceux qui se posent des questions.

Dans le cadre des ateliers organisés lors de ce Forum, une tendance lourde est apparue concernant le manque de communications de la région vis-à-vis des délibérants et des Conseillers communaux respectifs.

M. Mange conseille aux membres du Conseil de consulter le site Internet de Région de Nyon qui a été entièrement remanié et qui est très complet. L'une des dernières actions de la Région est la mise en place du « carnet d'avantages loisirs » offrant des promotions réservées aux personnes qui utilisent les transports publics ou le vélo pour se rendre dans des lieux culturels et des sites de loisirs.

Concernant la SOFREN (société anonyme créée dans le cadre de Région de Nyon pour des opérations immobilières), M. Mange informe ses collègues que sa dernière action a été d'acquérir le bâtiment dans lequel se trouvent les locaux de Région de Nyon. Le Conseil intercommunal n'a pas été sollicité car la SOFREN est une société anonyme et non une association de communes et qu'elle agit avec son Conseil d'administration et l'assemblée des actionnaires. Plusieurs conseillers se sont inquiétés de cette acquisition et la commission de gestion sera interpellée à ce sujet.

M. F. Debluë souhaite répondre à l'interpellation de M. H. Mange concernant la représentation au sein de la SOFREN. La Municipalité a demandé des informations complémentaires à Région de Nyon et transmettra celles-ci aux membres du Conseil le moment venu. Concernant le bâtiment, il paraît qu'il est toujours intéressant que la collectivité puisse être propriétaire des murs et une information assez large a été faite au sein du Conseil intercommunal où il a été largement question de ce sujet. Il semble que Founex n'était pas représentée lors de ce Conseil intercommunal.

13. Propositions individuelles et divers

M. Ph. Magnenat souhaite aborder un problème « déplaisant » survenu dans le cadre du préavis municipal N° 54/2016-2021 – demande de crédit en vue de la requalification de l'axe de la Route de Courte Raie et du Ch. des Repingonnes entre la RC et le giratoire du Centre sportif. Il avait alors déposé un rapport minoritaire avec une proposition alternative concernant ces travaux, pour lequel il avait obtenu l'adhésion de 2 conseillers. L'un s'est retiré de son propre chef et l'autre a maintenu sa position minoritaire et ainsi le rapport minoritaire est parvenu à l'administration communale dans les délais requis. Le lendemain, il reçoit un appel du cosignataire de ce rapport minoritaire lui indiquant qu'il souhaitait retirer sa signature. M. Ph. Magnenat a été troublé de la demande du greffe municipal de lui faire parvenir un rapport minoritaire corrigé dans ce sens et de recevoir le lendemain une demande de la secrétaire du Conseil communal et dans les minutes qui ont suivi il a reçu le téléphone de la personne qui avait eu contact avec le cosignataire précité.

C'est pourquoi il a demandé un entretien à ce sujet à M. F. Debluë, Syndic et à M. J. P. Debluë, Municipal en charge de ce dossier. Il a été fraîchement accueilli et a été clairement « menacé d'être démoli » s'il persistait dans le cadre de ce rapport minoritaire. Il souhaite ainsi savoir ce qui a motivé une réaction aussi violente et disproportionnée de sa part.

M. F. Debluë répond que pour sa part l'entretien lui a semblé plutôt cordial. Il a ainsi eu l'occasion d'expliquer à M. Ph. Magnenat que selon lui, en étant que Président d'une Commission, l'on ne peut pas toujours être contre tous les autres membres de la Commission en question, y compris les membres de son propre groupe et qu'en fait il fallait qu'il remette en question sa position de Président dans un tel cas.

M. Magnenat informe l'assemblée qu'à la suite d'une réunion qui s'est tenue entre les deux chefs de groupe et le président du Conseil, il est revenu sur sa décision de quitter le Conseil et ne quittera que son poste auprès de la Commission des routes, ceci à compter d'aujourd'hui, car les relations de confiance avec son équipe sont trop dégradées pour qu'il puisse continuer sereinement son mandat.

M. Manuel Stern regrette cette décision mais en prend note. Il en avait eu connaissance préalablement et c'est pourquoi il demande à M. E. Baer de bien vouloir faire part des décisions du groupe ADF pour le remplacement de M. Ph. Magnenat.

M. Edwin Baer indique que tout le monde regrette cet incident. Il regrette de ne pas avoir eu connaissance du rapport de minorité en question et que les conclusions de celui-ci n'aient pas été lues lors du dernière Conseil, estimant que ces propositions étaient valables. Il constate un changement très favorable au sein des discussions entre la Municipalité et le Conseil communal et espère que cela continuera de cette façon lors des prochaines séances. Il remercie M. Philippe Magnenat pour sa franchise et pour son

engagement au sein de la Commission des routes. Afin de le remplacer au sein de la cette Commission, il propose M. Martin Schorr, sous réserve qu'il puisse être dégagé de son poste de suppléant au sein de la Commission des naturalisations. La Municipalité a pris note de cette demande et M. F. Debluë informe le Conseil que la Commission des naturalisations aura vraisemblablement beaucoup moins de travail du fait de la nouvelle procédure.

M. Armand du Pontavice reprendra la présidence de la Commission des routes.

Mme Anita Widmer souhaite également revenir sur le préavis cité ci-dessus et trouve étonnant encore une fois que la Commission de la mobilité n'ait pas été convoquée, alors même que l'avis d'enquête stipule un projet d'aménagement de mobilité douce, piétons et vélos sur l'axe Route de Courte Raie – Chemin des Repingonnes. M. F. Debluë lui répond que la Municipalité avait décidé de n'engager que la Commission des routes dans le cadre de ce dossier.

M. A. Vallotton souligne encore que dans le cadre du projet de cheminement piétonnier entre le Chemin des Vassaux et le giratoire du Centre sportif, des contacts doivent encore être pris avec les services cantonaux, notamment afin de régler la question des surfaces d'assolement. L'étude est donc toujours en cours dans ce cadre.

M. Gerhard Putman-Cramer souhaite féliciter toutes celles et ceux qui sont impliqués par les décorations de Noël qu'il a trouvées spécialement belles et « classes ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Manuel Stern lève la séance à 22 h 36.

Founex, le 19 février 2019/cl

Le Président

Manuel Stern



La Secrétaire remplaçante

Claudine Luquiens